

Ecole Jean-Baptiste Mollerat Pouilly-sur-Saône

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 13 OCTOBRE 2020

Etaient présents :

M. Lindimer, *directeur de l'école, Président de séance*

Mme Bardot-Farache, Mme Poulet, Mme Saint Pierre, Mme Chevassus, Mme Moron : *enseignantes de l'école*

Mme Monot, *Présidente du SIVOS*

Mme Déchaud, *maire de Montmain*

M. Bélorgey, *maire de Glanon*

Mme Lonjaret, *mairie d'Auvillars-sur-Saône*

Mme Bolard, *accueil périscolaire*

Mme Boula, Mme Trullard, Mme Launay, Mme Roslyj, Mme Hutinet, Mme Brysserynckx, M. Kuilboer : *délégués de parents d'élèves*

Excusés: M Bonnavaud, *Délégué Départemental de l'Education Nationale*

La séance est ouverte par M Lindimer à 18h00.

1. Résultat des élections des représentants de parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu le 9 octobre 2020: 176 inscrits, 108 votants : 17 bulletins blancs ou nuls, 91 suffrages exprimés, quotient électoral 18,2

Liste de 10 candidats, menée par Mme Boula, Les cinq premières personnes sont titulaires, les cinq suivantes sont suppléantes.

Titulaires			Suppléants		
Mme Boula	Pouilly-sur-Saône	GS - CM1	Mme Brysserynckx	Montmain	CE1 - CM1
Mme Trullard	Montmain	CE2 - CM2	Mme Desmaris	Auvillars-sur-Saône	CE1 - CM2
Mme Launay	Pouilly-sur-Saône	CE2	Mme Caisse	Glanon	PS - GS
Mme Roslyj	Auvillars-sur-Saône	GS	Mme Longu	Pouilly-sur-Saône	PS - CE1 - CE2
Mme Hutinet	Auvillars-sur-Saône	CM1	M. Kuilboer	Glanon	PS

2. Effectifs au 13 octobre 2020

114 élèves : maternelle : 31 , élémentaire : 83

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
11	10	10	15	22	19	17	10

3. Organisation pédagogique :

Mme Bardot-Farache		Mme Poulet		Mme Saint Pierre		Mme Chevassus		M Lindimer	
PS	MS	GS	CP	CP	CE1	CE1	CE2	CM1	CM2
11	10	10	10	5	17	5	19	17	10
21		20		22		24		27	

Mme Opsomer complète Mme Poulet le jeudi.

Mme Goupil assure la décharge de direction le jeudi.

Mme Moron est remplaçante.

Mme Bernard est auxiliaire de vie scolaire.

Mme Durry effectue un service civique.

4. Protocole sanitaire : A la rentrée , le protocole sanitaire dans les écoles a été assoupli. Les principales règles sont_

- la distanciation physique : accueil de tous les élèves en veillant à maintenir la plus grande distance physique possible (idéalement 1 m) entre les élèves. A l'extérieur, la distanciation physique ne s'applique pas.
- l'application des gestes barrières : lavage régulier des mains et port du masque obligatoire pour les adultes
- la ventilation des classes : 15 min toutes les 3 heures.

5. Rythmes scolaires :

L'école fonctionne sur le rythme dérogatoire 4 jours travaillés. Cette dérogation a été accordée pour la période 2018-2021. Le conseil d'école doit donc se prononcer sur le renouvellement de cette dérogation pour la période 2021-2024.
Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6. Projet d'école 2020- 2023

Un nouveau projet d'école a été élaboré pour la période 2020-2023.

Il comprend 3 axes:

1. Apprendre et réussir : favoriser la maîtrise des fondamentaux :
 - Objectif : Améliorer les compétences des élèves en lecture et en production d'écrits
 - Enrichir et diversifier le vocabulaire :
 - Développer le goût de lire : rallyes-lecture
 - Améliorer la lecture orale, la lecture oralisée : lecture préparées inter-classes
2. Garantir le bien-être, conforter une école bienveillante et exigeante.
 - Objectif : Améliorer les relations avec les parents, développer la co-éducation
 - Organiser des ateliers avec les parents : café-parents (maternelles), ateliers jeux maths/sciences/EPS, semaine « prévention »
 - Développer l'utilisation du numérique : site internet
 - Accorder une place plus importante à l'Éducation au développement Durable (EDD) dans la vie quotidienne de l'école : développer le recyclage, avoir un comportement responsable (économies d'énergies, lutte contre le gaspillage alimentaire (avec les services périscolaires), création d'un espace nature
3. Prendre en compte les besoins et les potentiels de chacun pour construire une école inclusive.
 - Objectif : Prendre en compte l'hétérogénéité
 - Renforcer la mise en place des parcours personnalisés et l'implication des élèves dans leurs apprentissages
 - Renforcer la continuité inter-cycle : fiche de suivi
 - Accompagner les élèves à besoin dans la gestion des devoirs : créneau dédié dans l'emploi du temps.

7. Démarche E3D (Ecole en démarche de Développement Durable):

Notre école s'engage dans une démarche globale pour apporter des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'école (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements. Les élèves sont formés aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble. Les enseignements et les actions mises en place leur permettent de comprendre les enjeux du développement durable.

8. Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les APC ont lieu tout au long de la semaine sur le temps périscolaire, avant ou après la classe
Les enseignants prennent en charge un petit groupe d'élèves. Conformément aux directives ministérielles, les activités concerneront la lecture, la compréhension et l'expression orale en élémentaire et le langage oral en maternelle.

9. Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est communiqué aux familles, via le site internet, le jour de la rentrée des classes.
Quelques modifications ont été apportées :

- concernant l'obligation de scolarité à 3 ans : « Admission à l'école maternelle : L'instruction est obligatoire pour tout enfant âgé de trois ans au 31 décembre de l'année civile. Aucune discrimination ne peut être faite pour l'admission d'enfants étrangers ou de migrants dans les classes maternelles, L'admission après le 31 décembre ne peut être prononcée que par le maire de la commune dans la limite des places disponibles. »
- concernant le respect des locaux : « Les élèves veillent à laisser leur espace de travail propre et rangé, ce qui implique de ramasser les objets au sol (papiers, stylos...) et d'utiliser correctement les poubelles. Dans les sanitaires, les élèves veillent à laisser l'endroit propre après leur passage et à ne pas laisser traîner de papiers. »
- concernant les économies d'énergie : « En lien avec le Développement durable, les élèves et les adultes veillent à ne pas gaspiller l'eau et à éteindre les lumières quand ils quittent une pièce. »

Le conseil d'école procède au vote du règlement intérieur : Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1

10. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Chaque école dispose de deux PPMS :

- PPMS risques majeurs : ce plan permet à l'équipe pédagogique de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours et d'être prête à mettre en œuvre les directives des autorités.
- PPMS attentat/intrusion : ce plan permet à l'équipe pédagogique de régir face à une intrusion dans l'enceinte de l'école. La solution privilégiée est d'évacuer le plus vite l'école (un exercice a été réalisé le jeudi 8 octobre).

11. Bilan de la coopérative scolaire :

Le bilan est fait par le mandataire de la Coopérative scolaire : Mme Saint-Pierre

Au 31/08/2020, la coopérative présentait un solde créditeur de 2 387 €

Pour l'année 2020-2021 les recettes principales de la Coopérative proviendront essentiellement:

- de la vente de fromages (octobre et février)
- de la vente des photos
- des subventions versées par les communes

L'année passée, en raison des contraintes liées à la COVID19, la Coopérative a effectué peu de dépenses. Il a été décidé par les enseignants de ne pas solliciter les parents en début d'année.

Le loto, organisé par l'association de parents d'élèves n'aura pas lieu cette année.

12. Projets pédagogiques et sportifs

En raison des contraintes imposées par le protocole sanitaire et de l'incertitude sur l'évolution de la pandémie, peu de projets hors des murs de l'école ont été envisagés.

- La classe de PSMS devrait participer à Ecole & Cinéma : 2 projections à la salle des fêtes de Seurre au premier semestre 2021.
- La classe de CM1CM2 devrait accueillir un groupe d'étudiants en médecine et en école d'infirmiers pour une action sur la santé au mois de mars 2021.
- La classe de CM1CM2 devrait bénéficier d'un cycle kayak, à la base nautique de Saint-Jean-de-Losne au printemps 2021.

13. Divers :

- Les travaux dans les classes maternelles devraient commencer au premier trimestre 2021.

14. Calendrier des réunions :

Les prochains conseils d'école auront lieu le 23 février et le 15 juin.

La séance est levée à 19h45

Fait à Pouilly-sur-Saône, en date du 15 octobre 2020.